

DEPARTEMENT
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**
Séance du mardi 13 décembre 2022

Date de la convocation 07/12/2022 Date d'affichage 07/12/2022 Membres : En Exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15	<i>L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i> Présents : Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE Représenté(e)s : Marie-Laure CAMBOULAS par Véronique FILHOL, Thomas LAMOTTE par Sébastien CAYSSIALS, Guillaume POUJOL par Jean-Claude FROMENT Excusé(e)s : Secrétaire de séance : Véronique FILHOL
--	---

Objet: ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - DE_20221213_004

EXERCICE 2021

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2224-5, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable.

Ce rapport annuel doit être rédigé et présenté à l'Assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le Comité Syndical du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC a adopté, le rapport annuel au titre de l'exercice 2021, le 28 septembre 2022 et ce conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune de ROUSSENNAC, commune adhérente au SMAEP de Montbazens-Rignac, a été destinataire du rapport annuel.

Il convient maintenant conformément au CGCT, de présenter au Conseil Municipal ledit rapport.

DISPOSITIF

Après présentation de ce rapport,

Le conseil municipal à l'unanimité:

⇒ **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SMAEP de Montbazens-Rignac au titre de l'exercice 2021.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture

Sous-Préfecture de Villefranche-de-Rouergue
Date de réception de l'AR: 14/12/2022
012-211202064-20221213-DE_20221213_004-DE

Roussennac, le 14 décembre 2022.

Pour extrait conforme.

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC

☎ : 05 65 63 70 68 - 📠 09 60 44 37 94 - 📧 : roussennac.mairie@wanadoo.fr

le 14 décembre 2022
et publication ou notification
le 14 décembre 2022

La secrétaire de Séance
Véronique FILHOLI



Le Maire
Sébastien CAYSSIALS



Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue
Date de réception de l'AR: 14/12/2022
012-211202064-20221213-DE_20221213_004-DE

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC
☎ : 05 65 63 70 68 - ☎ 09 60 44 37 94 - mél : roussennac.mairie@wanadoo.fr